

# DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

## La démarche pas à pas

### Bon à savoir :

- Titre d'identité indispensable (carte d'identité ou passeport)
- Adresse de messagerie nécessaire (si vous n'en disposez pas, une notice peut vous être remise pour vous aider à en créer une)
- Durée 10 à 15 minutes
- Scanner ou smartphone
- Réception d'un courrier avec numéro unique sous 1 semaine



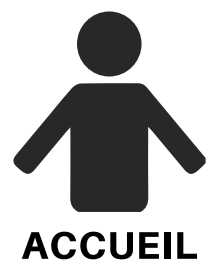
contacter le service logement :  
01 34 29 29 69 / 01 34 29 29 71



Nous écrire :  
servicelogement@ville-villiers-le-bel.fr



<https://connect.ville-villiers-le-bel.fr>



ACCUEIL



Etes vous prêt à  
réaliser votre  
démarche en  
ligne ?

OUI

- Un titre d'identité \*est  
nécessaire.  
- Votre démarche durera  
entre 10 et 15 minutes  
- Vous repartirez avec un  
accusé d'enregistrement  
Vous êtes prêt ? allons-y !



Vous connecter à  
l'espace dédié  
Site connect  
+  
Habiter / se loger



NON

Voici le document cerfa  
(avec l'aide du service si  
souhaité). Votre titre  
d'identité sera nécessaire



Renseigner le formulaire  
+  
Ajouter le scan de votre  
pièce d'identité



Lire les informations  
importantes  
concernant votre  
demande de  
logement social



- Votre demande est enregistrée
- Vous disposez d'un accusé de réception
- Vous recevrez par courrier votre n° unique dans la semaine

*\*Titres d'identité acceptés : carte d'identité, passeport valide d'un pays membre de l'Union européenne, titre de séjour ou récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour)*

# TOUT SUR LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

## LA DÉMARCHE

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (**HLM**) doit constituer un dossier de demande.

### Cette demande peut être faite :

- en ligne,
- en permanence avec le service,
- ou simplement déposée au guichet d'accueil.

### A noter :

Si vous choisissez de réaliser votre démarche **en ligne**, le délai de **traitement du dossier est plus court**.

**Aucun frais de dossier n'est réclamé** lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

## LA SUITE

Dès que votre demande est enregistrée, vous disposez d'un "numéro unique".

Ce numéro vous permet d'accéder à votre dossier à tout moment pour l'actualiser.

Il vous permettra également de **renouveler votre demande** comme cela vous sera demandé **au bout d'un an** (un mail vous alertera par avance de l'échéance à respecter)

